



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 février 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 11 Février 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1er Mars 1999

Adhésion de la Ville de Niort à l'Association pour le partage des emplois-jeunes - Désignation des représentants - Modification

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

Excusés :

Conseillers :

Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99059

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 1999

Direction du Secrétariat Général

Adhésion de la Ville de Niort à l'Association pour le partage des emplois-jeunes - Désignation des représentants - Modification

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 29 Juin 1998, la Ville de Niort a adhéré à l'Association pour le partage des emplois-jeunes et a désigné 5 délégués pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'Association.

Or, les statuts de cette associations ont été modifiés (joints en annexe).

Chaque membre de l'Association est représentée, désormais, à l'Assemblée Générale Ordinaire, par 3 délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Je vous propose donc de modifier notre représentation.

Par ailleurs, le Conseil Municipal du 29 juin 1998 a autorisé Monsieur le Maire à verser le montant de l'adhésion qui devait être fixé par l'Assemblée Générale. Celle-ci s'est réunie le 14 janvier 1999. Le montant a été fixé à 500 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- désigner pour siéger au sein de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association :

* 3 délégués titulaires :

- Alain BAUDIN
- Patrick ARNAUD
- Jean PILLET

* 2 délégués suppléants :

- Françoise GAILLARD
- Paul SAMOYAU.

- verser le montant de l'adhésion fixé à 500 F. Ce montant évoluera en fonction de la décision de l'Assemblée Générale, les dépenses étant imputées sur les crédits inscrits au budget 920 - 200 - 6281.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)